

Metz, le 20 octobre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
Mairie de Koenigsmacker
11 Rue de l'Église
57970 KOENIGSMACKER

OBJET : Porté à connaissance relatif au redécoupage et l'extension de la zone communautaire de Métrich à KOENIGSMACKER – Notification à la mairie

RÉF. : 57-2023-00203

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

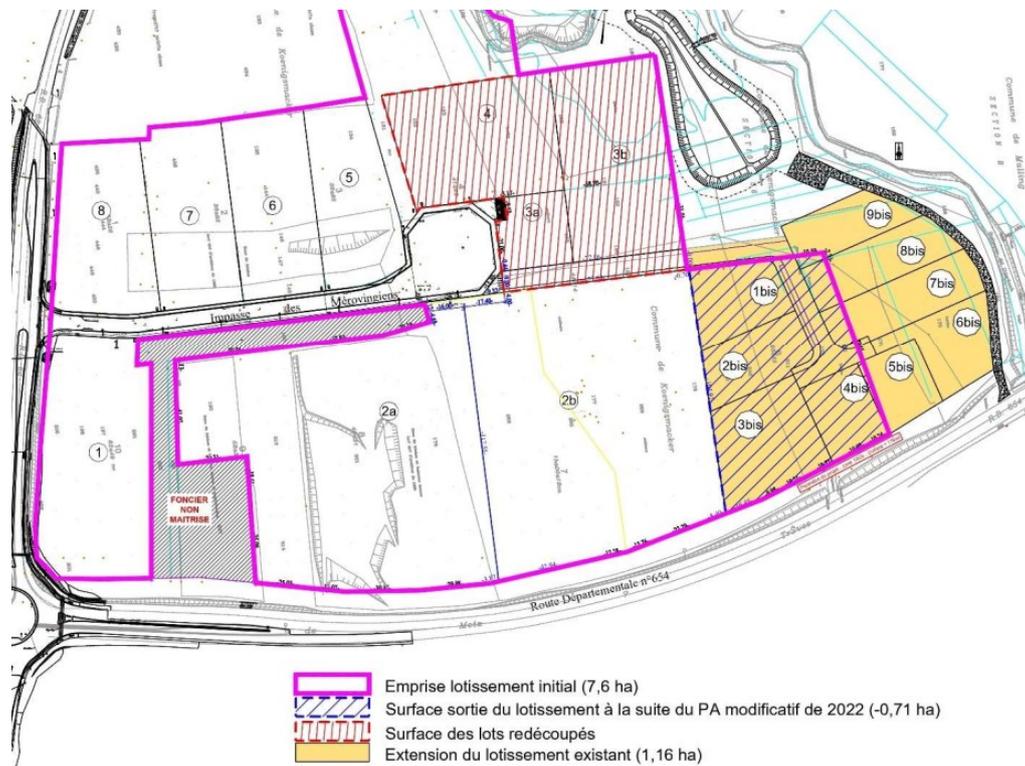
J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux pluviales» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan concernant le projet de **redécoupage et l'extension de la zone communautaire de Métrich à KOENIGSMACKER** est recevable.

Le projet consiste au redécoupage des lots 2 et 3 du lotissement actuel et à l'extension du lotissement à l'Est. Il y aura modification de 0,68 ha du périmètre existant et extension de 0,55 ha. La surface totale du lotissement après modification sera donc de 8,15 ha.

Les eaux de ruissellement de voirie et des trottoirs en enrobé de l'extension seront guidées vers des noues paysagères longitudinales à la voirie. Les noues des deux voies créées seront connectées au point du bas du projet. Un collecteur acheminera ensuite les eaux de ruissellement dans le collecteur existant en PVC DN 400 qui alimente le bassin existant situé à l'Est du lotissement. Le volume du bassin permet de recevoir ces surfaces supplémentaires.

Les eaux pluviales des lots redécoupés nommés 2b, 3a et 3b seront acheminées jusqu'au bassin existant situé à l'Est comme prévu initialement.

Pour les lots 4 et de 1 bis à 9 bis, les acquéreurs devront à leur charge, gérer leurs eaux pluviales dans l'emprise de leur parcelle. Aucun rejet ne sera autorisé dans les ouvrages du domaine public.



Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la CC de l'Arc Mosellan valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER